

Séance du Conseil Municipal du 3 avril 2015

L'an deux mille quinze, le trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-six mars deux mille quinze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 08 Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené, Marianne Cantais

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Warwick Wilkins, Fabrice Bureau, Florent Gignon

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 03: Sophie Laurent, Patricia Simon, Guillaume Landa.

Secrétaire de séance : Charlyne Breton

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 27 février 2015.

DÉLIBÉRATION N°03/2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Service EAU

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

Recettes : 1 732.50 €

Dépenses : 2 321.87 €

Soit un déficit de fonctionnement de -589.37€ pour l'année 2014

✓ **Pour la section d'investissement**

Recettes : 0 €

Dépenses : - 76 €

Soit un déficit d'investissement de -76€ pour l'année 2014

Soit un déficit de clôture pour l'année 2014 de 665.37€, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2013 de +49 790.09€ en fonctionnement et 6 208€ en investissement. Soit un excédent de clôture global de 55 332.72€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le compte administratif 2014 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi établi (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

DÉLIBÉRATION N°04/2015

COMPTE DE GESTION 2014 - Service EAU

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2014 de Madame le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2014 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2014 de Madame le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

DÉLIBÉRATION N°05/2015

AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2015 – Service EAU

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2014 :

Section fonctionnement :

Pour l'année 2014, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 49 200.72€, soit :

Excédent de l'année 2013 : 49 790.09€

Déficit de l'année 2014 : -589.37€
49 200.72€

Section d'investissement :

Pour l'année 2014, la section d'investissement dégage un résultat de clôture global excédentaire de 6 132€. Soit :

Excédent de l'année 2013 : 6 208.00€

Déficit de l'année 2014 : -76.00€
6 132.00 €

Décide à l'unanimité, de reprendre en report à nouveau, comptes :

- R002 (section fonctionnement) la somme de 49 200.72 €
- R001 (section investissement) la somme de 6 132€.

DÉLIBÉRATION N°06/2015

BUDGET PRIMITIF 2015 –Service EAU

Monsieur le Maire présente le budget 2015 :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
 - en dépenses : 9 398 €
 - en recettes : 51 000 €
 - en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 10 700 €, compte tenu du résultat reporté 2014 de 6 132€
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, adoptent le budget primitif 2015 ainsi établi.

DÉLIBÉRATION N°07/2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Commune

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

Recettes : 226 140.80 €

Dépenses : 142 464.75 €

Soit un excédent de fonctionnement de 83 676.05€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2013 de 458 891.92€, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2014 de 542 567.97 €

✓ **Pour la section d'investissement**

Recettes : 68 022.32 €

Dépenses : 151 307.78 €

Soit un déficit d'investissement pour l'année 2014 de 83 285.46€, auquel il faut déduire l'excédent reporté 2013 de 60 177.42 €, soit un déficit de clôture pour l'année 2014 de 23 108.04 €.

Soit un excédent de clôture global 2014 en fonctionnement et en investissement de 519 459.93€.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2014, d'un montant de 66 470 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le compte administratif 2014 de la commune ainsi établi (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

DÉLIBÉRATION N°08/2015 **COMPTE DE GESTION 2014 - Commune**

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2014 de Madame le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2014 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2014 de Madame le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

DÉLIBÉRATION N°09/2015 **AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2015 - Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme suit :

Total affecté au compte 1068 : 89 578.04€
Solde d'investissement en D001 : 23 108.04€
Excédent de fonctionnement en R002 : 452 989.93€

DÉLIBÉRATION N°10/2015 **BUDGET PRIMITIF 2015-Commune**

Monsieur le Maire présente le budget 2015 en suréquilibre, et c'est à l'unanimité que les membres du conseil votent :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté 2014 de 452 989.93 € :
en dépenses 345 000 € en recettes 649 800 €
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 186 409 €, compte tenu du résultat reporté 2014 de 89 578.04 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, unanimes, adoptent le budget primitif 2015 ainsi établi.

DÉLIBÉRATION N°11/2015 **Taux imposition 2015 des taxes directes locales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte de baisser le taux des taxes locales pour l'année 2015, et vote les taux de référence suivants :

- Taxe d'habitation : 11.22% (au lieu de 14.33% en 2014)
- Taxe foncière bâti : 12.01% (au lieu de 15.33% en 2014)
- Taxe foncière non bâti : ... 23.97% (au lieu de 30.61% en 2014)
- CFE : 12.93% (au lieu de 16.51% en 2014)

DÉLIBÉRATION N°12/2015 **BUDGETISATION DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide que toutes les contributions aux syndicats seront budgétisées : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif communal 2015.

DÉLIBÉRATION N°13/2015 **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ABRIS BUS AVEC LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier reçu du Département concernant une convention à établir pour la maintenance de deux abris bus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de 2 abris bus de type urbain N° 50 (placé à la gare) et N°309 (place de l'église) avec le Département qui assure la maintenance.

DÉLIBÉRATION N°14/2015 **INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le Devis de Véolia d'un montant de 1200€ TTC concernant la prestation d'inventaire détaillé du réseau d'eau potable permettant d'atteindre au minimum la note de 40 pour l'indice de connaissance patrimoniale P103.2B.

DÉLIBÉRATION N°15/2015 **DEVIS POUR TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE DE BURES-EN-BRAY**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte de faire les travaux d'urgence du mur instable de l'école de Bures-en-Bray et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. L'entreprise TERH Monuments historiques est retenue pour faire les travaux. Le conseil municipal accepte son devis estimatif d'un montant de 27 596.35€ TTC.

DÉLIBÉRATION N°16/2015 **DEMANDES DE SUBVENTION - TRAVAUX ECOLE DE BURES-EN-BRAY**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise monsieur le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible à l'Etat, au Département, à Madame Morin-Dessailly et à Mme Hurel Sandrine.



La séance est levée à 22 heures 30 minutes.